DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

La voix du Département

Bulletin d'informations du Conseil départemental

Conception : **DIRCOMCG** www.cg976.fr | **Juin 2015**



La nouvelle assemblée

Sommaire

Chronologie du Conseil Général de 1977 à nos jours p2
Biographie de Soibahadine IBRAHIM RAMADANI p4
Le cabinet du président du Conseil départemental p6
Nouvelle assemblée du Conseil départemental p8
Carte des cantons de Mayotte p10
Ne m'appelez plus Conseil général … p11
Membres des commissions p12

Chronologie du Conseil général de 1977 à nos jours



1976 à 1991 • Younoussa BAMANA 1er Président du Conseil général.

Loi du 24 décembre 1976 • Création de la Collectivité territoriale de Mayotte (statut hybride).

Décret du 18 mai 1977 • Décret relatif à l'organisation administrative de la collectivité territoriale de Mayotte. Répartition de Mayotte en 17 cantons.



Mai 1991 à septembre •
Présidence de Hamissi Hassane.

1991 à 2004 • Younoussa BAMANA reprend la présidence.



27 janvier 2000 Signature des accords de la rue Oudinot pour une évolution institutionnelle en Collectivité départementale.

Loi du 11 juillet 2001 • Création de la Collectivité départementale qui se substitue à la Collectivité territoriale.



2004 à 2008 • Présidence de Saïd Omar OILI.

2004 • Début de la décentralisation : transfert des compétences de l'Etat vers les collectivités locales .

2008 à 2011 • Présidence d'Ahamed Attoumani DOUCHINA.



29 mars 2009 • Consultation référendaire de la population pour l'avenir statutaire (95.2% en faveur d'une collectivité unique appelée « Département » et réunissant les compétences dévolues aux départements et régions d'outre-mer).

Loi 07 décembre 2010 •
Création du Département de Mayotte.



3 avril 2011 • Élection de Daniel ZAÏDANI Président du 101ème département et 1ère assemblée unique réunissant les compétences de région et département.

2014 • Mayotte devient Région ultra-périphérique au sein de l'Union européenne.



2 avril 2015 • Éléction de M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI à l'unanimité. Renouvellement de l'assemblée du 101ème départementsous un nouveau découpage de la carte départementale : 13 cantons pour 26 élus en binômes (hommes et femmes).



Édito

Quel terme plus emblématique que celui de « voix » pour traduire l'expression du politique, par le vote ou le suffrage, dans les enceintes de notre illustre salle des délibérations, dite Hémicycle Younoussa BAMANA, lorsque les débats, d'une grande richesse, s'effacent pour laisser leur place à la décision ?

C'est dire tout le poids et toute la portée de cette dernière, à cet instant précis durant lequel l'élu a le choix d'assumer ses responsabilités en œuvrant en faveur du développement de notre territoire ou en exprimant une opinion plus nuancée, en son âme et conscience, sur la manière de parvenir au but visé.

La voix, qu'elle soit audible ou qu'elle nous parle de l'intérieur, ravive ainsi la flamme de la démocratie en présentant un autre chemin pour concrétiser les projets structurants. La voix montre la voie ; la parole trace le sentier de la réflexion mais également la route des investissements à réaliser et des chantiers à bâtir.
En ce sens, les mots « voix » et « voie » ne peuvent être pris distinctement puisque l'une, qui transporte avec elle toute la raison et la clairvoyance de son porteur ou locuteur, indique par l'autre, une destination, un objectif.

Elles se feront donc ici l'écho de notre volonté, de nos convictions et le moyen par lequel cet écho prendra forme pour mettre en lumière le parcours de l'homme et du politique que je suis, de celles et ceux qui, animés par l'espoir de leurs électeurs, m'accompagnent dans ce grand défi de l'essor socioéconomique du territoire, d'une Culture à faire renaître et à unifier autour de notre Histoire, d'une Education à repenser en fonction d'une jeunesse qui croit en nous.

La tâche n'est pas des plus aisées puisqu'avant d'être véritablement accomplie, il faudra assainir notre gestion financière, sans pour autant asphyxier le fonctionnement de nos services, et partir en quête de ressources financières nouvelles, susceptibles de soulager durablement cette gestion et de nous aider à honorer davantage les engagements que nous avons contractualisés avec nos principaux partenaires, l'Etat et l'Europe.

Un hommage tout particulier à ces femmes qui sauront, par leur perspicacité et leur force, nous guider vers un avenir rempli de promesses et d'espoirs encore plus grands.
A nos côtés, quelques anciennes figures politiques, soucieuses de partager leur expérience départementale et de nous éviter les écueils similaires à ceux qu'ils ont connus, composent notre Cabinet. Eux aussi sont là, à l'écoute du personnel, des services, de la population, à votre écoute, pour faire avancer les dossiers ou pour nourrir les discussions.

Une très bonne lecture à
toutes et à tous.

Biographie de M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI



Fils d'un père ingénieur agronome (chef de secteur agricole) et d'une mère agricultrice, Soibahadine Ibrahim Ramadani est né le 5 mars 1949 à Chiconi. Elevé dans une fratrie de 14 frères et sœurs, il grandit à Sada (1956 à 1958) et à Chiconi, à la station agricole, à proximité de la société Bambao de Kahani, sous l'autorité d'un père à la forte personnalité, ayant le sens de l'éducation. Il entre à l'école élémentaire en 1957 et s'initie à la langue de Molière auprès d'Ahmed BOUDRA et auprès de Younoussa BAMANA.

Au lieu de faire ses études au Lycée Saïd Mohamed Check à Moroni aux Comores, comme la plupart des mahorais de l'époque, il a eu la chance d'aller, de 1961 à 1971, à Tananarive au prestigieux lycée Condorcet (devenu lycée Gallieni), également fréquenté par Y. BAMANA - Madagascar était à cette époque le fleuron des colonies françaises. Cet enseignement de rigueur militaire a beaucoup façonné son tempérament et son caractère. Elève extrêmement timide qui avait horreur d'être mis en avant, Soibahadine s'est investi dans ses études et figurait toujours parmi les 2 premiers de la classe.
Il choisira l'université de Bordeaux pour ses études supérieures, où il obtient un DEUG et une licence en Philosophie. Il se spécialisera par la suite, dans les sciences de l'éducation jusqu'à la soutenance de sa thèse de doctorat de 3e cycle en 1980.

Très jeune, Soibahadine éprouve ses premiers émois artistiques grâce au gramophone de son père, dans les années 57 et 58. Il apprécie Tino Rossi et les chansons des années 60 du Congo, de l'Afrique de l'Est et de Tanzanie (Kenya) avec Salim Abdallah, mais aussi Cheban Maroumba, qui ont bercé son adolescence. C'est un fin connaisseur des artistes musiciens africains, mais il regrette cependant de ne pas jouer d'un instrument.

Il rencontre sa première femme, au détour d'un bal et l'épouse en 1980. Le couple a eu trois garçons puis se sépare en 1986. Par suite, il contractera un second mariage, de cette union naîtra le quatrième enfant en 1990.

Meneur naturel dans son village, c'est un homme de profonde conviction.

En 1967, en compagnie des premiers élèves qui fréquentaient les collèges, il crée «l'Association LAIROVY pour le Progrès des Jeunes de Chiconi» (ALPJC) qui organise des soirées (pièces de théâtres, kermesses, activités de loisir). A cette époque, ce type d'actions étaient mal perçu par les autorités morales, et tout ce qui était nouveau ou étranger paraissait suspect. La musique et les loisirs (culturels et sportifs) parviennent cependant à offrir de nouveaux moyens d'expression à la jeunesse.

C'était la période des grandes associations musicales de Mayotte, les Rapaces de Moriombeni, les Desperados de Pamandzi,

les Anges de Hajangua, les Scolopendres de Handréma et les Globsines de Mamoudzou…
A la fin de ses études, il rentre à Mayotte le 08 mai 1980 ; il a du mal à trouver du travail. Il était pourtant un des rares diplômés du moment, car:

- Fils de "serrez-la main", Ibrahim Ramadani, son père, militait dans le Parti du Rassemblement Démocratique de Mayotte (PRDM), et était le chef de file des opposés aux élus au pouvoir au Conseil général. On lui a fait sentir qu'il était du mauvais côté.

- De plus, il régnait une suspicion quasiment épidermique des élus de Mayotte vis à vis des étudiants ayant fait des études longues. Ces dirigeants étaient tous issus de l'Association pour les Stagiaires et Etudiants originaires des Comores (ASEC) qui n'étaient pas favorables à Mayotte française.

A l'époque, le MPM, bâti sur la tradition mahoraise et représenté par les personnalités notables, appliquait des méthodes de gestion autoritaires auquelles Soibahadine s'opposait.
Avec une âme de militant opposé au diktat, il intègre le RPR, en 1985 ; un courant qui contrebalançait l'autorité afin de faire vivre l'expression de la démocratie pour Mayotte.

En 1981, il entre enfin à la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales (DASS) en tant que responsable de l'éducation pour la santé et de l'alphabétisation des adultes (APROSASOMA).

Il intègre l'Education nationale en 1982. Il est alors enseignant de psychopédagogie au Cours normal de Mayotte où il sera nominé au poste de directeur en décembre 1984, puis Chargé de missions en 1988, avant d'être mis à la disposition du Sénat en octobre 2004.

Il est intégré dans le corps des instituteurs de l'Etat début 2005, puis des professeurs des écoles en 2007. Il prendra sa retraite en septembre 2012.

Conférencier passioné d'histoire et de culture mahoraise, il est chercheur au centre interdisciplinaire de recherche sur les constructions identitaires, rattaché à la faculté des lettres et des sciences humaines de La Réunion.

En 1995, il milite pour la **limitation des naissances** plutôt que de l'espacement des naissances. Personne n'osait aborder ce sujet à l'époque.

Et de 1996 à 1998, un Comité de pilotage a été mis en place avec Dr Abdul Djabar comme chef de Projet, pour lancer le slogan pour la planification familiale **"1, 2, 3 Bass"**, initié par Soibahadine.

De 2001 à 2008, Soibahadine est à la tête du Syndicat Mixte d'Investissement pour l'Aménagement de Mayotte (SMIAM) qui construira 400 classes maternelles et élémentaires ainsi que 48 terrains sportifs (terrains de football et plateaux sportifs).

En 2004, monsieur Soibahadine Ibrahim Ramadani est élu Sénateur de Mayotte jusqu'en 2011, date à laquelle il prend sa retraite parlementaire.

Élu Conseiller général du canton de Ouangani en mars 2015, avec l'étiquette UMP (Union pour un Mouvement Populaire), Soibahadine Ibrahim Ramadani est un homme politique qui séduit par son tempérament calme, posé et sérieux. Il est convaincu qu'au-delà des compétences, ce qui compte, c'est l'homme ; "Le comportement de l'homme, avant ses idées," au-delà des capacités intellectuelles.
Face à un problème, il est ouvert à la discussion. C'est un démocrate, libéral, toujours prêt à la négociation.

C'est un homme de terrain qui pratique le sport de haut niveau : à ce titre, il a fait partie de la sélection de Mayotte de basketball en 1966, mais il est également excellent en handball et en athlétisme. Il sera Champion de Mayotte de saut en hauteur dans les années 60.

Monsieur Soibahadine Ibrahim Ramadani a eu de nombreuses distinctions:

- Médaillé de bronze et d'argent de la jeunesse et des Sports (1996).

- Chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur (2004).

- Chevalier de l'ordre des Palmes académiques (2008).

- Médaillé d'or de la départementali sation de Mayotte (2013).

Au terme de ces élections, il devient le premier Président du tout nouveau Conseil départemental de Mayotte. A l'âge de 66 ans, il est le doyen des élus de l'hémicycle Younoussa BAMANA. ■

Le cabinet du Président du



M. Ahamada OUSSENI
Directeur de Cabinet

Ce professeur des écoles du premier degré, Monsieur Ahamada OUSSENI est né en 1975. Il fut le plus jeune maire de France en 2001 en sa qualité de premier magistrat de M'tsangamouji (2001 à 2009).

D'avril 2005 à août 2008, il devient Vice-président du Centre de gestion de Mayotte (CDG976).
De décembre 2008 à juin 2009, il occupera le poste de délégué régional du Centre national de la fonction publique (CNFPT).

Directeur de campagne aux législatives et sénatoriales de 2012, il est le Chargé de communication de l'UMP depuis mars 2013. Cet assistant parlementaire auprès du Sénateur Abdourroihamane SOILIHI depuis 2011 est devenu l'homme fort du parti actuellement majoritaire à Mayotte. C'est donc tout naturellement qu'il est nommé à la tête du cabinet du Conseil départemental. ■



M. Hadadi ANDJILANI
Chef de Cabinet

Fonctionnaire d'Etat auprès du ministère de l'Education nationale (au Vice-rectorat de Mayotte), gestionnaire des aides financières et des bourses aux familles et aux étudiants, Monsieur Hadadi ANDJILANI sera élu Conseiller général du canton de Ouangani de 2004 à 2011.

Son mandat sera marqué par sa nomination à la 3ème Vice-présidence de l'institution décentralisée de mars 2008 à mars 2011 ; mandat durant lequel il présidera la Commission des finances et du développement économique de la Collectivité départementale. Il sera également le Président de la Commission d'Octroi de bourse et des aides (la COBA).

Chargé de mission à l'UMP depuis le 02 mars 2013, ce quadragénaire et père de trois enfants est aujourd'hui parmi les dignitaires de sa formation politique. Son expérience au sein du Conseil départemental est un grand atout pour l'exécutif du 101ème Département et 9ème Région Ultrapériphérique de l'Europe. ■

du Conseil départemental



M. Zaïdou TAVANDAY

Conseiller technique

Originaire de M'tsapéré, Monsieur Zaïdou TAVANDAY sera conduit à la tête du grand club sportif de Mayotte, le FCM (Football Club de M'tsapéré) de 2005 à 2007. Il est à ce jour le Président d'Honneur.

A la fois DGA au service à la population de la Commune de Mamoudzou depuis 2001, il exercera également le rôle de conseiller technique du premier magistrat de la commune chef lieu de 2012 à 2014. Conseiller général du canton de Mamoudzou 2 (sous les couleurs de l'UMP) de mars 2008 à mars 2015, il est le Président de la Mission locale durant cette même période et Vice-président du SMIAM en charge des équipements sportifs. Homme de terrain, imprégné de politique, Monsieur TAVANDAY est un homme d'expérience, connaisseur de la société mahoraise. C'est donc tout naturellement qu'on le prédispose aux affaires politiques du territoire, au cabinet du Président où il exerce depuis avril 2015 la fonction de Conseiller technique. ■



M. Saïd SALIME

Conseiller technique au Cabinet

Natif de Chiconi, très vite, Monsieur Saïd SALIME s'engage en politique. En 2004, il fut le directeur de campagne de Monsieur Hamada ABDOURAHAMANE, candidat MDM lors des cantonales et suppléant en 2005 de Monsieur Ibrahim BACAR (MPM) lors des sénatoriales.

Directeur de campagne de Monsieur Saindou MADI M'CHINDRA dit Saindou DADAY élu Maire de la commune de Chiconi de 2008 à 2014. Membre de cette même liste, il siègera au Conseil municipal de cette majorité.
En mars 2011, il est élu Conseiller général du canton de Chiconi jusqu'en mars 2015. Il exercera alors plusieurs fonctions importantes notamment celles de Président de la Commission de la culture, de la jeunesse et des sports, Président du Conseil de surveillance d'EDM, délégué à l'agriculture et membre de la Commission sociale du département, de la commission du patrimoine et foncier de la collectivité et enfin délégué du département au SMIAM de 2011 à 2014.

Homme de conviction et d'expériences, il soutiendra Monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI aux élections départementales de mars 2015 dont il deviendra le Conseiller technique au 1er juin 2015. ■

Nouvelle assemblée du C

M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI Élu à l'ur
Mayotte. Il est accompagné

Président du Conseil départemental



M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI
Canton de Ouangani

1ère vice-présidente



Mme Fatima SOUFFOU
Canton de Dzaoudzi

2ème vice-président



M. Issoufi AHAMADA
Canton de Bandraboua

3ème vice-présidente



Mme Raïssa ANDHUM
Canton de Koungou

4ème vice-président



M. Issa ABDOU
Canton de Dembéni



Mme Moinécha SOUMAÏLA
Canton de Ouangani



M. Issa SOULAÏMANA MHIDI
Canton de Dzaoudzi



Mme Halima Mdallah BAMOUDOU
Canton de Bandraboua



M. Bourouhane ALLAOUI
Canton de Koungou



Mme Bichara Bouhari PAYET
Canton de Dembéni



M. Daniel ZAÏDANI
Canton de Pamandzi



Mme Soihirat EL-HADAD
Canton de Pamandzi



M. Ben Youssouf CHIHABOUDDINE
Canton de Mamoudzou 2



Mme Zaihati MADI-MARI
Canton de Mamoudzou 2



M. Aynoudine SALIME
Canton de M'tzamboro

u Conseil départemental

l'unanimité par les 26 conseillers départementaux de
gné de 7 vice-président(e)s.

5ème vice-présidente



Mme Mariame SAÏD
Canton de
Mamoudzou 3

6ème vice-président



M. Mohamed SIDI
Canton de
Mamoudzou 1

7ème vice-président



M. Ben Issa OUSSENI
Canton de Tsingoni



Mme Afidati MKADARA
Canton de Bouéni



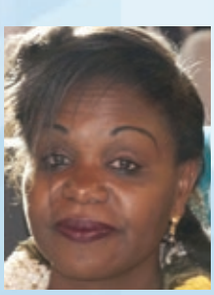
M. Ahamed ATTOUMANI DOUCHINA
Canton de Bouéni



M. Ali Debré COMBO
Canton de
Mamoudzou 3



Mme Armamie ABDOUL WASSION
Canton de
Mamoudzou 1



Mme Fatimatie Bintie Darouchi RAZAFINATOANDRO
Canton de TSingoni



M. Nomani OUSSENI
Canton de Sada



Mme Insya DAOUDOU
Canton de Sada



Mme Toyfriya ANASSI
Canton de
M'tzamboro

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

Carte des cantons de Mayotte



Ne m'appelez plus CONSEIL GÉNÉRAL ...



... Mais Conseil départemental ! Jeudi 02 avril 2015 est une date historique car elle marque le changement de nom de cette haute institution mahoraise.

La France compte 101 Conseils départementaux au total, dont celui de Mayotte qui est le plus récent.

Quand on parlera des nouveaux élus, il faudra désormais les nommer conseillers départementaux. Ce changement de nom s'accompagne de nombreux autres, ayant leur importance.

En effet, on a pu constater que pour ces dernières élections, les mahorais ont voté pour un binôme et non un candidat unique. C'est le fait d'une loi votée le 31 janvier 2007, qui stipule que les suppléants doivent être de sexe opposé à celui du candidat. Par ailleurs, pour conforter la parité, la loi prévoit que le binôme des remplaçants des candidats doit lui aussi être composé de deux personnes de sexes différents, afin que chaque candidat et son remplaçant soient du même sexe. Lors des élections départementales de mars 2015, le nouveau mode de scrutin s'est appliqué pour la première fois : deux conseillers départementaux sont élus dans chaque canton au scrutin binominal à deux tours.

Les candidats ont eu à se présenter en binôme, composé d'une femme et d'un homme. Élus pour six ans, les conseillers départementaux seront désormais renouvelés en intégralité.

Une autre loi complémentaire (loi n° 2013-403 du 17 mai 2013) indique également que le département prend le nom de Conseil départemental (en remplacement de la précédente appellation de Conseil général).

Le Département de Mayotte a été soumis à ces nouveaux changements par un découpage du territoire inédit (le nombre de canton est passé de dix- neuf à treize cantons), et par le nombre des élus qui est passé de dix-neuf à vingt-six, composé de treize femmes et treize hommes.

Rappelons que les principales missions du Conseil départemental n'ont pas changé mais que la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales attribue de nouvelles compétences en matière de transport, d'action sociale, des programmes de santé, de logement, d'éducation, de restauration scolaire des collèges et de culture. ■

Les membres des commissions

1. Commission administration générale, infrastructures et transports

Président et rapporteur : Mme Fatima SOUFFOU
Mme Armamie ABDOUL WASSION
M. Issoufi AHAMADA
M. Daniel ZAÏDANI
M. Ali Debré COMBO
Mme Insya DAOUDOU
Mme Zaihati MADI MARI

2. Commission culture, jeunesse et Sports

Président et rapporteur : M. Issoufi AHAMADA
Mme Mariame SAID
M. Issa SOULAIMANA MHIDI

Mme Zaihati MADI MARI
M. Bourouhane ALLAOUI
Mme Soihirat EL HADAD

3. Commission aménagement et développement durable

Président et rapporteur : Mme Raïssa ANDHUM
Mme Fatimatie Bintie Darouchi RAZAFINATOANDRO
M. Mohamed SIDI
Mme Toyfriya ANASSI
M. Issa ISSA ABDOU
M. Nomani OUSSENI
M. Daniel ZAÏDANI

4. Commission action sociale, solidarité et santé

Président et rapporteur : M. Issa ISSA ABDOU
Mme Halima MDALLAH BAMOUDOU
M. Bourouhane ALLAOUI
Mme Toyfriya ANASSI
M. Ali Debré COMBO
Mme Insya DAOUDOU
Mme Afidati MKADARA

5. Commission éducation, formation et insertion

Président et rapporteur : Mme Mariame SAID
Mme Moinécha SOUMAILA
M. Ahamed ATTOUMANI DOUCHINA
Mme Halima Mdallah BAMOUDOU
Mme Armamie ABDOUL WASSION
Mme Soihirat EL HADAD
M. Ben Youssouf CHIHABOUDDINE

6. Commission coopération décentralisée et affaires européennes

Président et rapporteur : M. Mohamed SIDI
Mme Fatima SOUFFOU
M. Ben Issa OUSSENI
Mme Bichara Bouhari PAYET
M. Ben Youssouf CHIHABOUDDINE
M. Ahamed ATTOUMANI DOUCHINA
M. Aynoudine SALIME

7. Commission finances, développement économique et touristique

Président et rapporteur : M. Ben Issa OUSSENI
Mme Bichara Bouhari PAYET
M. Issa SOULAIMANA MHIDI
Mme Moinécha SOUMAILA
M. Aynoudine SALIME
Mme Afidati MKADARA
M. Nomani OUSSENI

Edité par le Conseil départemental de Mayotte
Direction de la Communication

8, rue de l'hôpital,B.P. 101
97600 MAMOUDZOU Île de MAYOTTE
Tél : 0269 63 60 60 / Fax : 0269 63 66 35
dir.com@cg976.fr - www.cg976.fr

Directeur de publication M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI
Directeur de la rédaction M. Eddine MADJID
Assisté de M. Abhar ALI CHARIF
Rédaction - Coordination Mme Mariata SAINDOU, M. Grégoire NAKACHDJIAN, M. Tarmadhu ABOUBACAR
Comité de lecture Mme Hidaya CHAKRINA, M. Maoulana ANJILANI, M. Victor RANDRIANARY
Reporter d'images M. Moussa ASSANI (Ghoche), M. Noam YOUSSOUF.
Conception artistique Saïd IBRAHIM, Dayane NOURDINE.
Webmaster M. Anrchidine BACAR
Photographie Cg976 Banque
Impression Imprimah
Dépôt légal Juin 2015
Issn 2261-2408

Ne pas jeter sur la voie publique.